

## Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

### LE PRESIDENT,

- Vu le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2 et L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2012 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président,

### DECIDE

#### Article 1 :

Les tarifs pour l'animalerie centrale de la Faculté de Médecine sont fixés selon les modalités détaillées en annexe.

#### Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

#### Article 3

Le Directeur général des services et l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de la Faculté de Médecine et sur le site intranet de l'Université.

Fait à Nancy, le 25 septembre 2015



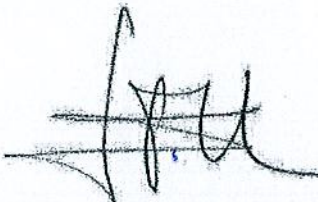
Pierre MUTZENHARDT

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le **28 SEP. 2015**



### Annexe 3 : Tarif en vigueur en 2015

<i>Espèces et hébergement</i>	<i>Nourriture : Consommation/ jour</i>	<i>Autres fournitures</i>	<i>Prix Public en euros HT/j (public : EA, IUT)</i>	<i>Prix Mixtes en euros HT/j (mixte : CNRS, INSERM, ICL)</i>	<i>Pénalité retard sur dépassement de durée d'hébergement en euros HT/j (public : EA, IUT)</i>	<i>Pénalité retard sur dépassement de durée d'hébergement en euros HT/j (mixte : CNRS, INSERM, ICL)</i>
Souris en IVC	12 à 18g/100g de poids	Litière + enrichissement	0,21	0,27	0,32	0,39
Rats en cages ouvertes	10g/100g de poids	Litière + enrichissement	0,19	0,24	0,38	0,44
Rats en IVC	10g/100g de poids	Litière + enrichissement	0,25	0,32	0,54	0,62
Lapins	150g	Feuille de batterie + enrichissement	0,60	0,78	1,20	1,56
Lapine + petits de 3 sem jusqu'au sevrage	+300g	Feuille de batterie + enrichissement	1,67	2,17	3,34	4,34
Moutons Ouverture boîte Public : 20 euros Mixte : 26 euros	2 kg	Litière + bloc de sel	2,2	3,2	4,2	4,86
Porcs Ouverture boîte Public : 20 euros Mixte : 26 euros	2 kg	Litière + enrichissement	2	3	4	4,6


  
Pr F MARTEL



Autres prestations :

	<i>Prix Public en euros HT/j (public : EA, IUT)</i>	<i>Prix Mixtes en euros HT/j (mixte : CNRS, INSERM, ICL)</i>
« Mise à mort rongeurs » au CO2	0,20/souris 0,50/rats	0,26/souris 0,65/rats
Puces pour rongeurs	2,50/animal	3,25/animal
Sac de nourriture (entretien rats/souris) M20	20,15	22,20
Sac de nourriture (reproduction, élevage rats/souris) M25	22,15	24,40
Sac de nourriture C15 (lapins)	19,24	21,20
Feuilles absorbantes (1,7l) ou (3,5l) de batterie lapins/cobayes	2,40 (1,7l) / 3 (3,5l)	2,64 (1,7l) / 3,3 (3,5l)
Sac de litière de peuplier irradiée (AB 3-IR10)	22,37	24,60
Sac de cellulose irradiée (BCell 4/4 - IR10)	30,40	33,44
Sizzlenest	3,90/kg	4,30/kg
Cocoon (cylindre de coton)	0,03/pièce	0,04/pièce
Bûchettes de peuplier (5 cm x 1 cm x 1 cm)	0,06/pièce	0,07/pièce
Play Tunnels Small 75 x 38 x 1,25 mm	0,08/pièce	0,09/pièce

**Attention : la TVA de 20% s'applique pour tous règlements de factures sur des comptes hors Université de Lorraine**

  
Pr F MARCHEL